

Par courriel et par poste

Le 7 novembre 2005

Me Véronique Dubois
RÉGIE DE L'ÉNERGIE
800 Place Victoria
Bureau 255
Montréal (Québec)
H4Z 1A2

Affaires juridiques
Hydro-Québec
4^e étage
75, boul. René-Lévesque Ouest
Montréal (Québec) H2Z 1A4

Téléphone : (514) 289-2211, p. 3596
Télécopieur : (514) 289-5197
Courriel : fraser.eric@hydro.qc.ca

OBJET : Demande d'approbation de modalités tarifaires et de conditions de service
liées à l'autoproduction d'électricité
Dossier Régie : R-3551-2004
Notre dossier : R000124 FÉ

Chère consœur,

Dans sa décision procédurale relative à la reconnaissance des intervenants et au déroulement du dossier mentionné en titre (D-2005-175), la Régie convoquait les participants à une audience les 6 et 7 décembre 2005 afin de débattre du mode d'examen de la demande et des modalités provisoires applicables à l'autoproduction. Dans cette même décision, la Régie demandait au Distributeur de tenir des rencontres techniques afin d'échanger avec les intervenants et des représentants de la Régie.

Il appert des rencontres techniques qui ont été tenues les 24 octobre et 3 novembre 2005 qu'il y a peu de divergences entre les intervenants et le Distributeur et que le traitement réglementaire du dossier devrait être à l'image de ce constat. En conséquence, le Distributeur croit qu'il est préférable d'aborder sa demande au mérite dès maintenant et que celle-ci ne nécessite pas d'audience *viva voce*, un traitement sur dossier étant suffisant.

Conformément à la décision D-2004-175, le Distributeur déposera, le 14 novembre prochain, un rapport des constats découlant des rencontres techniques. Il procédera subséquemment aux amendements de sa demande et de sa preuve, le cas échéant. La Régie pourrait ensuite émettre un échéancier permettant notamment aux intervenants de

Avocat en chef
Pierre Gagnon
Directrice – Distribution
Jacinte Lafontaine
Directrice – Production
Isabelle Rayle-Doiron
Directeur – TransÉnergie
F. Jean Morel

Avocats
Stéphanie Assouline
Sophie Baril
Chantal Béique
René Bourassa
Mimi Côté
Josée Deland
Valérie Durand
Eric Fraser

Yves Fréchette
Rita-Rose Gagné
Christian Houde
Line Janelle
Jean-François Lacasse
Julie Lapierre
Nicole Lemieux

Jean-François Mercure
Maria Moudir
Cathy Noseworthy
Louise Ouellet
Jocelyne Paquette
Pascal Parent
Michel Pasini

Dominique Piché
Louis Prévost
Jean Rajotte
Sylvy Rhéaume
Carolina Rinfret
Nicholas Robidoux
Jean-Olivier Tremblay

faire des observations sur l'ensemble de la preuve du Distributeur, y incluant le rapport concernant les rencontres techniques. Une telle procédure de traitement du dossier au mérite permettrait d'atteindre les objectifs de rapidité mis de l'avant par la proposition de traitement provisoire et sommaire. À cet effet, le Distributeur informe la Régie et les intervenants qu'il sera en mesure de commercialiser la nouvelle option dans les trois (3) mois suivants la décision.

Pour terminer, le Distributeur tient à aviser la Régie qu'il lui est impossible de participer à une audience sur le présent dossier les 6 et 7 décembre prochain, étant donné le conflit d'horaires avec le dossier tarifaire du Distributeur auquel participent le soussigné, ainsi que le directeur Affaires réglementaires et tarifaires d'Hydro-Québec Distribution. Si la Régie décide tout de même de tenir une audience *viva voce*, le Distributeur demande que celle-ci soit fixée au mois de janvier 2006.

Croyant le tout conforme, nous vous prions d'agréer, chère consœur, l'expression de nos sentiments distingués.



Eric Fraser
/mb

cc : Intervenants (par courriel seulement)